



SDS 484

**Antigel/liquide de refroidissement pr dilu  Prestone  Dex-Cool 50/50
ANTIGEL/LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT « Vie prolong e »**

Date de pr paration : Le 5 ao t 2016

FICHE DE DONN ES DE S CURIT  (FDS)**1. Identification du produit et de la compagnie**

N  DE FDS : SDS484

NOM DU PRODUIT : Antigel/liquide de refroidissement pr dilu  Prestone  Dex-Cool 50/50 Vie Prolong e

NUM RO DE PRODUIT : 71159, AF850, AF850-55, 88862645, 88864314, 88864315, 9986100-1KL

NUM RO DE FORMULE : YA-956B-P50, YA-956B-P50-B

FABRICANT :Prestone ProductsCorporation69 Eagle RoadDanbury CT USA 06810**BUREAU AU CANADA :**AutoSupply Acquisition Canada Inc.33, boul. MacintoshConcord, ON L4K 4L5**BUREAU AU MEXIQUE :**ASG Operations Mexico S. de R.L. de C.V.Carretera Mexico Cuautitlan, Kilometro 31.5, NaveIndustrial 5,Loma Bonita, Cuautitlan, Mexico, 54800**NUM ROS DE T L PHONE POUR URGENCES M DICALES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS**

1-888-269-0750 ( .-U. et Canada)

01-800-715-4135 (au Mexique)

**NUM ROS DE T L PHONE D'URGENCE POUR TRANSPORT (d versements chimiques et accidents de transport
seulement) :**

CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux  .-U. et au Canada) +1 703 741-5970 (hors des  .-U. et du Canada)

USAGE DU PRODUIT : Antigel d'automobile – produit de consommation

RESTRICTIONS D'UTILISATION : Aucune identifi e

2. Identification des dangers**Classification SGH/HAZCOM 2012 :**

Sant�	Physique
Toxicit� aigu� de cat�gorie 4 Toxicit� sp�cifique pour certains organes cibles : exposition r�p�t�e Cat�gorie 2 Toxique pour la reproduction de cat�gorie 2	Sans danger

 l ments d' tiquetage**AVERTISSEMENT!**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H361d Susceptible de nuire au f tus.

H373 Risque pr sum  d'effets graves pour les reins   la suite d'expositions r p t es ou d'une exposition prolong e

Pr vention :

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les pr cautions de s curit .



P260 Ne pas respirer les brouillards ni les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

Intervention :

P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : obtenir des soins médicaux.

Élimination :

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le récipient et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales et nationales.

3. Composition/renseignements sur les ingrédients

Composant	N° CAS	Quantité
Éthylèneglycol	107-21-1	45 à 55
Eau	7732-18-5	45 à 55
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de sodium	19766-89-3	1 à 5
Diéthylèneglycol	111-46-6	0 à 5

Les concentrations exactes sont des secrets de fabrication.

4. Premiers soins

INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, demander au personnel médical d'administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Bien laver immédiatement la région affectée au savon et à l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

INGESTION : Obtenir immédiatement des soins médicaux. Appeler immédiatement un centre antipoison local ou se rendre à un service d'urgence. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente ou somnolente et ne jamais la faire vomir.

SYMPTÔMES LES PLUS IMPORTANTS : Peut entraîner une irritation des yeux. L'inhalation de vapeurs risque de causer une irritation du nez et de la gorge et d'avoir des effets sur le système nerveux. L'ingestion peut entraîner des douleurs ou une gêne abdominale, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence, un malaise, une vision trouble, de l'irritabilité, des douleurs au dos, une diminution de la diurèse, une insuffisance rénale et avoir des effets sur le système nerveux central. D'après les données recueillies sur les animaux, peut entraîner des effets développementaux.

INDICATION QUANT À LA NÉCESSITÉ ÉVENTUELLE D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL : Obtenir immédiatement des soins médicaux si de grosses quantités sont ingérées.

REMARQUES À L'INTENTION DU MÉDECIN : Les lésions aux reins et l'acidose métabolique sont les principaux effets toxiques de l'éthylèneglycol, en cas d'ingestion. La combinaison de l'acidose métabolique, d'un écart osmolaire et de cristaux d'oxalate dans l'urine indique une intoxication à l'éthylèneglycol. La présence d'un œdème pulmonaire accompagné d'hypoxémie a été constatée chez un certain nombre de patients à la suite d'une intoxication à l'éthylèneglycol. Un soutien respiratoire avec ventilation mécanique peut être requis. Les nerfs crâniens peuvent être atteints au cours des derniers stades de la toxicité causée par l'ingestion d'éthylèneglycol. En particulier, on a constaté des effets sur les septième, huitième et neuvième nerfs crâniens, qui se manifestent par une paralysie faciale bilatérale, une diminution de l'ouïe et une dysphagie.

**Antigel/liquide de refroidissement pr dilu  PRESTONE® Dex-Cool 50/50
ANTIGEL/LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT « Vie prolong e »****Date de pr paration : Le 5 ao t 2016**

 tant donn  le caract re antidotal de l' thanol, une administration pr coce peut bloquer la formation des m tabolites n phrotoxiques de l' thyl neglycol dans le foie. L'objectif est d'atteindre rapidement et de maintenir une concentration d' thanol dans le sang d'environ 100 mg/dl, en administrant une dose de charge d' thanol suivie d'une dose d'entretien. On privil gie l'administration d' thanol par voie intraveineuse. Les concentrations d' thanol dans le sang doivent  tre v rifi es fr quemment. Une h modialyse peut  tre requise. L'usage th rapeutique du 4-m thylpyrazole (Fom pizole®), un inhibiteur puissant d'alcool d shydrog nase, a permis d'att nuer les cons quences m taboliques de l'intoxication   l' thyl neglycol. Le Fom pizole® est plus facile   utiliser en clinique que l' thanol, ne cause pas d'hypoglyc mie ni de d pression du syst me nerveux central et n cessite moins de surveillance que l' thanol. L'administration de thiamine et celle de pyridoxine sont d'autres modalit s th rapeutiques qui peuvent att nuer les effets ind sirables de l' thyl neglycol sur le m tabolisme. Comme des cas compliqu s et graves de surdose sont possibles, il est recommand  de consulter les toxicologues de votre centre antipoison.

5. Mesures   prendre en cas d'incendie

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRI S : Pour les grands incendies, utiliser de la mousse antialcool ou tout usage. Pour les petits incendies, utiliser de l'eau pulv ris e, du dioxyde de carbone ou de la poudre extinctrice.

DANGERS SP CIFIQUES DU PRODUIT CHIMIQUE : Un jet d'eau ou de mousse plein dirig  sur un liquide chaud qui se consume peut produire de l' cume. La combustion peut produire du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

MESURES SP CIALES   PRENDRE POUR COMBATTRE UN INCENDIE : Ne pas asperger directement les nappes de feu. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome   pression positive ainsi que des v tements de protection complets pour combattre les incendies dans des lieux o  des produits chimiques sont utilis s ou stock s.

6. Mesures   prendre en cas de d versement accidentel

PR CAUTIONS INDIVIDUELLES,  QUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE : Porter un  quipement et des v tements de protection appropri s (voir la section 8).

M THODES ET MAT RIAUX POUR LE CONFINEMENT/NETTOYAGE : Nettoyer la zone du d versement   l'aide d'un mat riau absorbant et placer la substance dans un contenant ad quat  tiqu t  aux fins d' limination ou, si cela est permis, rincer   l'eau la zone du d versement.

7. Manutention et stockage

PR CAUTIONS RELATIVES   LA S RET  EN MATI RE DE MANUTENTION :

Il est nocif ou mortel d'aval r de ce produit. Ne pas boire l'antigel ni la solution.  viter tout contact avec les yeux et tout contact prolong  ou r p t  avec la peau.  viter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Bien laver au savon et   l'eau la peau expos e, apr s l'utilisation. Ne pas entreposer dans des contenants ouverts ou non  tiqu t s. Tenir le contenant loin des flammes nues et de la chaleur excessive. Ne pas r utiliser les contenants vides,   moins qu'ils n'aient  t  nettoy s   fond. Les contenants vides retiennent des r sidus du produit et peuvent  tre dangereux. Ne pas d couper, souder ni percer les contenants, m me vides.

Un d gagement soudain de brouillards ou de vapeurs chimiques organiques chauds provenant d'un  quipement de proc d  fonctionnant   pression et   temp rature  lev es, ou une entr e d'air soudaine dans un mat riel de mise sous vide risque de provoquer une inflammation sans source d'inflammation  vidente. Les temp ratures d'« auto-inflammation » ou d'« inflammation » publi es ne peuvent  tre consid r es comme des temp ratures de fonctionnement s res au cours des proc d s chimiques sans analyse des conditions op ratoires r elles. L'utilisation de ce produit pour des applications   temp rature  lev e doit  tre  valu e minutieusement afin d'assurer des conditions de fonctionnement s res.

CONDITIONS DE S RET  EN MATI RE DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILIT S : Tenir loin de la



chaleur excessive et des oxydants.

CLASSIFICATION NFPA : IIIB (Peut  tre admissible   l'exemption de quantit  pour consommateurs suivante : Les produits de consommation ne contenant pas plus de 50 % de liquides hydrosolubles inflammables ou combustibles par volume et dont le restant du produit consiste en composants qui ne br lent pas, en autant qu'ils soient conditionn s dans des contenants individuels n'exc dant pas 5 L (1,3 gal).

8. Contr les de l'exposition/protection individuelle

LIGNES DIRECTRICES EN MATI RE D'EXPOSITION

PRODUITS CHIMIQUES	LIMITES D'EXPOSITION
�thyl�neglycol (a�rosol)	Plafond de 100 mg/m ³ , ACGIH, TLV
Di�thyl�neglycol	10 mg/m ³ TWA AIHA WEEL
Acide 2-�thylhexano�ique	Aucune limite �tablie

CONTR LES D'ING NIERIE APPROPRI S : Utiliser une ventilation g n rale ou locale, selon les besoins, pour maintenir les niveaux d'exposition au-dessous des limites d'exposition professionnelle.

 QUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Pour les op rations o  la limite d'exposition est d pass e, on recommande l'utilisation d'un masque respiratoire approuv  NIOSH avec cartouches de protection contre les vapeurs organiques et pr filtres poussibre/brouillard ou un respirateur   adduction d'air. La s lection de l' quipement d pend du type de contaminant et de sa concentration. La s lection et l'utilisation doivent  tre conformes   la stipulation 29 CFR 1910.134 et aux bonnes pratiques en mati re d'hygi ne industrielle. Pour combattre un incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

GANTS : Porter des gants r sistant aux produits chimiques, tels que des gants en n opr ne ou en PVC, l  o  un contact est possible.

PROTECTION DES YEUX : Utiliser des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

AUTRES  QUIPEMENTS ET V TEMENTS DE PROTECTION : Des v tements de protection appropri s sont requis pour minimiser tout contact avec la peau.

9. Propri t s physiques et chimiques

APPARENCE :	Liquide orange	ODEUR :	Odeur caract�ristique
SEUIL OLFACTIF :	Aucune odeur	pH :	9,0
POINT DE FUSION/DE CONG�LATION :	-34�F (-36�C)	POINT/DOMAINE D'�BULLITION :	229�F (109�C)
POINT D'�CLAIR :	> 220�F (104�C)	TAUX D'�VAPORATION :	Non d�termin�e
INFLAMMABILIT� (SOLIDE, GAZ) :	Sans objet	LIMITES D'INFLAMMABILIT� :	LIE : Non d�termin�e LSE : Non d�termin�e
TENSION DE VAPEUR :	< 0,1 mm Hg � 68 �F	DENSIT� DE VAPEUR :	Non d�termin�e
DENSIT� RELATIVE :	1,07	SOLUBILIT�S	Eau : 100 %

**Antigel/liquide de refroidissement pr dilu  PRESTONE  Dex-Cool 50/50
ANTIGEL/LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT « Vie prolong e »****Date de pr paration : Le 5 ao t 2016**

COEFFICIENT DE PARTAGE (n-octanol/eau)	Non d�termin�e	TEMP�RATURE D'AUTO-INFLAMMATION :	Non d�termin�e
TEMP�RATURE DE D�COMPOSITION :	Non d�termin�e	VISCOSIT� :	Non d�termin�e

10. Stabilit  et r activit 

R ACTIVIT  : Normalement non r actif.

STABILIT  CHIMIQUE : Stable.

POSSIBILIT  DE R ACTIONS DANGEREUSES : La r action avec des agents oxydants forts g n re de la chaleur.

CONDITIONS    VITER : Aucun n'est connu

MAT RIAUX INCOMPATIBLES :  viter les bases fortes   des temp ratures  lev es, les acides forts, les agents oxydants forts et les mat riaux r actifs aux compos s d'hydroxyle.

PRODUITS DE D COMPOSITION DANGEREUX : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

11. Donn es toxicologiques**EFFETS POTENTIELS SUR LA SANT  :****DANGERS AIGUS :**

INHALATION : Peut entra ner une irritation du nez et de la gorge accompagn e de maux de t te, provenant tout particuli rement des vapeurs. Des concentrations  lev es de vapeurs caus es, par exemple, en chauffant le mat riau dans un lieu de travail ferm  et mal ventil , peuvent entra ner des naus es, des vomissements, des maux de t te, des  tourdissements et des mouvements oculaires irr guliers.

CONTACT AVEC LA PEAU : Aucun signe d'effets nocifs ne peut  tre constat    partir des donn es disponibles.

CONTACT AVEC LES YEUX : Le liquide, les vapeurs ou les brouillards peuvent entra ner une g ne oculaire accompagn e d'une conjonctivite persistante, qui se manifeste par des rougeurs excessives diffuses sur la conjonctive. On ne pr voit pas de l sion grave de la corn e.

INGESTION : Peut entra ner des douleurs ou une g ne abdominales, des naus es, des vomissements, des  tourdissements, de la somnolence, un malaise, une vision trouble, de l'irritabilit , des douleurs au dos, une diminution de la diur se, une insuffisance r nale et avoir des effets sur le syst me nerveux central, dont des mouvements oculaires irr guliers, des convulsions et un coma. Une insuffisance cardiaque et un  d me pulmonaire risquent de se manifester. Des l sions r nales graves potentiellement mortelles peuvent r sulter de l'ingestion d' thyl neglycol. Quelques rapports publi s d crivent le d veloppement d'une faiblesse des muscles du visage, d'une diminution de l'ou ie et de la difficult    avaler, au cours des derniers stades d'une intoxication grave.

EFFETS CHRONIQUES : Une exposition prolong e ou r p t e par inhalation peut produire des signes d'effets sur le syst me nerveux central, tout particuli rement des  tourdissements et des mouvements oculaires saccad s. Chez certaines personnes, tout contact prolong  ou r p t  avec la peau risque d'entra ner une sensibilisation cutan e et une dermatite associ e. On a d couvert que l' thyl neglycol entra ne des anomalies cong nitales chez des animaux de laboratoire. La pertinence de ces r sultats pour les humains n'a pas  t  d termin e. D'apr s les donn es recueillies sur les animaux, on soup onne que l'acide 2- thylhexano ique, sel de sodium entra ne des effets d veloppementaux.

INSCRIPTION DE CANC ROG NICIT  : Aucun des composants de ces produits ne figure sur la liste des substances canc rog nes ou canc rog nes pr sum es des organismes suivants : CIRC, NTP, ACGIH et OSHA.

**VALEURS DE TOXICIT  AIGU  :**

 thyl neglycol : DL50 voie orale, rat : 4 700 mg/kg
DL50 voie cutan e, lapin : 9530 mg/kg

Di thyl neglycol : DL50 voie orale, rat : 12 565 mg/kg
DL50 voie cutan e, lapin : 11 890 mg/kg

DONN ES DE LABORATOIRE IMPORTANTES POUVANT  TRE PERTINENTES POUR LA SANT  DES HUMAINS :

On a constat  que l' thyl neglycol exerce des effets t ratog nes reli s   la dose chez les rats et les souris lorsqu'il est administr  par gavage ou dans l'eau potable   des concentrations ou   des doses  lev es. En outre, lors d'une  tude pr liminaire visant    valuer les effets de l'exposition des rates et des souris gestantes aux a rosols   des concentrations de 150, de 1 000 et de 2 500 mg/m³ pendant 6 heures par jour au cours de la p riode d'organog nese, des effets t ratog nes se sont manifest s aux concentrations les plus  lev es, mais seulement chez les souris. Les conditions de ces derni res exp riences ne permettent pas de conclure si la toxicit  pour le d veloppement est le r sultat de l'inhalation d'un a rosol, de l'absorption percutan e de l' thyl neglycol   partir de la peau contamin e, ou de l'ingestion de l' thyl neglycol   la suite du nettoyage du pelage humide. Au cours d'une  tude suppl mentaire, en comparant les effets d'une concentration d'a rosol  lev e   la suite d'une exposition par le corps entier ou le nez seulement, on a d montr  que l'exposition par le nez seulement a entra n  une toxicit  maternelle (1 000 et 2 500 mg/m³) et une toxicit  pour le d veloppement avec preuves minimales de t ratog nicit  (2 500 mg/m³). La concentration   effet nul (en fonction de la toxicit  maternelle)  tait de 500 mg/m³. Au cours d'une  tude suppl mentaire effectu e chez les souris, aucun effet t ratog ne ne s'est manifest  lorsque l' thyl neglycol a  t  appliqu  sur la peau des souris gestantes au cours de la p riode de l'organog nese. Les observations ci-dessus sugg rent que l' thyl neglycol doit  tre consid r  comme un t ratog ne animal.   l'heure actuelle, aucune donn e disponible ne permet de sugg rer que l' thyl neglycol a entra n  des anomalies cong nitales chez les humains. L'application cutan e d' thyl neglycol est inefficace   provoquer une toxicit  pour le d veloppement. L'exposition   une concentration  lev e d'a rosol n'est qu'  peine efficace   provoquer une toxicit  pour le d veloppement. L'administration perorale est la principale voie engendrant une toxicit  pour le d veloppement.

Deux  tudes d'administration p riodique, faisant appel   des rats et   des souris, n'ont produit aucun r sultat d montrant que l' thyl neglycol entra ne des augmentations reli es   la dose de l'incidence de tumeurs ou   une structure diff rente de tumeurs par rapport aux groupes t moins non trait s. L'absence de potentiel cancérog ne de l' thyl neglycol a  t  soutenue par de nombreuses  tudes de g notoxicit  *in vitro* qui d montrent que celui-ci n'exerce aucun effet mutag ne ou clastog ne.

Lors d'une  tude de rats Wistar, on a enregistr  des r percussions n fastes sur le d veloppement   une dose de 100 mg/kg de poids vif pour l'acide 2- thylhexano ique, sel de sodium.

Ce produit contient moins de 0,2 % de tolytriazole, substance qui a d montr  une activit  mutag ne dans un syst me d'essai bact riologique. Une corr lation a  t   tablie entre l'activit  mutag ne et l'activit  cancérog ne pour de nombreux produits chimiques. Le tolytriazole n'a pas  t  identifi  comme substance cancérog ne ou probablement cancérog ne par les organismes suivants : NTP, CIRC, ACGIH et OSHA.

12. Donn es  cologiques** COTOXICIT  :**

 thyl neglycol : CL50, Vairon   grosse t te : < 10 000 mg/L/96 h
CE50 *Daphnia magna* : 100 000 mg/L/48 hr
Bact rie (*Pseudomonas putida*) : 10 000 mg/L
Protozoaire (*Entosiphon sulcatum* et *Uronema parduczi*; Chatton-Lwoff) : > 10 000 mg/L
Algue (*Microcystis aeruginosa*) : 2 000 mg/L
Algue verte (*Scenedesmus quadricauda*) : > 10 000 mg/L
Di thyl neglycol : CL50 *Gambusia* de l'Ouest : > 32 000 mg/L/96 h



SDS 484

Antigel/liquide de refroidissement prédilué PRESTONE® Dex-Cool 50/50
ANTIGEL/LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT « Vie prolongée »
Date de préparation : Le 5 août 2016

PERSISTANCE ET DÉGRADATION :

L'éthylèneglycol est facilement biodégradable (de 97 à 100 % en 2 à 12 jours). Le diéthylèneglycol est facilement biodégradable (> 70 % en 19 jours).

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION :

Éthylèneglycol : Un FCB de 10, signalé pour l'éthylèneglycol dans un poisson, l'ide dorée (*Leuciscus idus melanotus*), après une exposition de trois jours, indique une faible possibilité de bioconcentration chez les organismes aquatiques.

Diéthylèneglycol : Un FCB estimé de 3 indique une faible possibilité de bioconcentration dans les organismes aquatiques.

MOBILITÉ DANS LE SOL : L'éthylèneglycol et le diéthylèneglycol sont fortement mobiles dans le sol.

AUTRES EFFETS NOCIFS : Aucun n'est connu

13. Données sur l'élimination

Éliminer le produit conformément à toutes les réglementations locales, provinciales/étatiques et fédérales.

14. Information relative au transport
--

CLASSIFICATION DES DANGERS DOT (ÉTATS-UNIS) : Non réglementée (sauf si l'emballage contient une quantité à déclarer)

Remarque : EN CAS D'EXPÉDITION D'UN EMBALLAGE SIMPLE CONTENANT UNE QUANTITÉ À DÉCLARER (9 090 lb/1 018 gal.) LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT NÉCESSAIRES :

NOM D'EXPÉDITION COMPLET : Quantité à déclarer, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (éthylèneglycol)

NUMÉRO ONU : UN3082

GROUPE D'EMBALLAGE : III

ÉTIQUETTES REQUISES : Classe 9

POLLUANTS MARINS DOT : Ce produit ne contient aucun polluant marin, tel qu'il est défini à la stipulation 49 CFR 171.8.

CLASSIFICATION D'EXPÉDITION – CODE IMDG : Non réglementée

CLASSIFICATION TMD CANADIENNE : Non réglementée

15. Informations sur la réglementation

SECTION 103 de CERCLA : Il faut signaler les déversements de ce produit au-delà de la quantité à déclarer au Centre national d'information. La quantité à déclarer pour le produit, fondée sur la quantité à déclarer pour l'éthylèneglycol (maximum 55 %) de 2 268 kg (5 000 lb) est de 4 123 kg (9 090 lb). De nombreux États ont des exigences plus strictes en matière de déclaration. Il faut signaler les déversements en vertu des réglementations fédérales, provinciales/étatiques et locales.

CLASSIFICATION DES DANGERS SARA 311/312 de l'EPA : Risque aigu pour la santé, danger d'intoxication chronique

SARA 313 de l'EPA : Ce produit contient les substances chimiques suivantes assujetties à des exigences de déclaration annuelle en vertu de la stipulation SARA Title III, Section 313 (40 CFR 372) :

Éthylèneglycol	107-21-1	45 à 55 %
----------------	----------	-----------

PROTECTION DE L'OZONE STRATOSPHERIQUE : Ce produit n'est pas réputé contenir des substances appauvrissant la couche d'ozone ni avoir été fabriqué avec de telles substances, tel qu'il est défini à la stipulation 40 CFR Part 82, Appendix A, jusqu'à Subpart A.



Antigel/liquide de refroidissement prédilué PRESTONE® Dex-Cool 50/50
ANTIGEL/LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT « Vie prolongée »
Date de préparation : Le 5 août 2016

PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE : Ce produit contient les produits chimiques suivants réglementés en vertu de la stipulation Proposition 65 de la Californie.

Éthylèneglycol	107-21-1	45 à -55 %	Pour le développement
----------------	----------	------------	-----------------------

INVENTAIRE DU TSCA de L'EPA : Tous les composants de ce produit figurent à l'Inventaire des substances chimiques du Toxic Substances Control Act (TSCA) ou sont exempts.

INVENTAIRE EUROPÉEN DES PRODUITS CHIMIQUES COMMERCIALISÉS ACTUELS (EINECS) : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire EINECS ou en sont dispensés.

AUSTRALIE : Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste Australian Inventory of Chemical Substances ou sont exempts. Le sel de sodium pour l'acide 2-éthylhexanoïque ne figure pas sur la liste de l'inventaire chimique, cependant, il s'agit d'une réaction par le produit de la neutralisation de l'antigel par conséquent il est exempt.

JAPON : Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste Japanese Existing and New Chemical Substances (MITI) List ou sont exempts.

CHINE : Tous les ingrédients de ce produit figurent sur l'Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC) ou sont exempts.

CORÉE : Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste Korean Existing Chemical List (KECL) ou sont exempts.

PHILIPPINES : Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) ou sont exempts.

NOUVELLE-ZÉLANDE : Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste New Zealand Inventory of Chemicals (NZIoC) ou en sont exempts. (NZIoC)

16. Autres renseignements

COTE NFPA – INCENDIE : 1 SANTÉ : 2 INSTABILITÉ : 0

SOMMAIRE DES RÉVISIONS : Section 1 : Nom et adresse du fabricant, numéros de téléphone d'urgence, Symptômes les plus importants, Section 4, Section 15; Proposition 65 de la Californie Inventaire des produits chimiques

Date de préparation/révision de la FDS : 5 août 2016

Cette fiche de données de sécurité est destinée aux utilisateurs professionnels et aux manipulateurs du produit en vrac. Les produits de consommation sont étiquetés conformément aux règlements de la loi fédérale des États-Unis sur les substances dangereuses (Federal Hazardous Substances Act Regulations).

Bien que Prestone Products Corporation estime que les données contenues aux présentes sont factuelles et que les opinions exprimées reflètent celles d'experts qualifiés concernant les résultats des essais effectués, ces données ne doivent pas être considérées comme des garanties ou des affirmations à l'égard desquelles Prestone Products Corporation assume une responsabilité légale. Ces données sont offertes seulement à des fins d'examen, d'investigation et de vérification. Toute utilisation de ces données et de l'information doit être déterminée par l'utilisateur comme étant conforme aux lois et aux réglementations fédérales, étatiques/provinciales et locales applicables.